



## CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE BRUXELLES

Séance du lundi 15 janvier 2024 à 17 heures

## Ordre du jour

## Séance publique

Communications.

**Dossiers de M. le Bourgmestre**

- [1] **Secrétaire** - Secrétariat central SEC - - [2553035 \(R\)](#)  
Asbl Brussels Major Events.- Subside : 60.000,00 EUR.  
Octroi d'un subside de 60.000,00 EUR à l'asbl Brussels Major Events, pour la soirée du 22/09/2023.- TD ULB.- Article 76201/33202 du budget ordinaire de 2023.
- 
- [2] **Secrétaire** - Secrétariat central SEC - - [2565529 \(R\)](#)  
Asbl "Albabel".- Subside : 3.000,00 EUR.  
Octroi d'un subside de 3.000,00 EUR à l'asbl "Albabel", pour l'organisation de festivités pour la fête nationale de l'Albanie, au boulevard du Centenaire.- Article 76201/33202 du budget ordinaire de 2023.
- 
- [3] **Secrétaire** - Secrétariat central SEC - - [2570060 \(R\)](#)  
Association de droit public Maison(s) de Quartier - Centre d'Animation sociale de quartier.- Subside : 2.000,00 EUR.  
Octroyer un subside de 2.000,00 EUR à l'association de droit public Maison(s) de Quartier - Centre d'Animation sociale de quartier, pour les frais de fonctionnement de la Maison de quartier Modèle.- Article 76201/43501 du budget ordinaire de 2023.
- 
- [4] **Budget & Finances** - Secrétariat central FIN - - [2564623 \(R\)](#)  
Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 30/11/2023 octroyant à la Ville de Bruxelles et aux communes d'Anderlecht, d'Etterbeek, d'Ixelles et de Saint-Gilles, un subside visant à financer pour l'année 2023, la revalorisation de la fonction publique locale et plus particulièrement le personnel des hôpitaux publics dont les communes prennent le déficit en charge.  
Rétrocessions du subside de 10.264.437,30 EUR aux hôpitaux de la Ville suivant la répartition suivante :  
- 1.680.427,52 EUR en faveur de l'institut Jules Bordet;  
- 3.869.463,00 EUR en faveur du CHU Brugmann;  
- 1.220.404,12 EUR en faveur de l'HUDERF;  
- 3.494.142,66 EUR en faveur du CHU Saint-Pierre.
-

[5] **Budget & Finances** - Secrétariat central FIN - - [2567465 \(R\)](#)

Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant aux communes bruxelloises une dotation de 50.778.000,00 EUR visant à la mise en œuvre de l'accord sectoriel 2021-2025 (protocole d'accord 2021/1 du 20/09/2021) relatif à la revalorisation salariale des agents des communes, des CPAS, des associations non hospitalières formées conformément aux dispositions du Chapitre XII de la loi organique du 08/07/1976 des Centres Publics d'Action Sociale dont le Conseil d'Administration est constitué de CPAS, et du Mont-de-Piété pour l'exercice 2023.

Autoriser, tel que prévu par l'article 4 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 30/11/2023, la liquidation de la rétrocession immédiate du subside, des quote-parts destinées au C.P.A.S., aux associations formées conformément aux dispositions du Chapitre XII de la loi organique du 08/07/1976 des Centres Publics d'Action Sociale dont le Conseil d'administration est constitué du CPAS et du Mont-de-Piété, et réparti comme suit :

- 278.190,96 EUR à l'article 12403/43507 du budget ordinaire 2023 (23/46016), à la Régie Foncière;
- 34.751,36 EUR à l'article 52003/43507 du budget ordinaire 2023 (23/46004), au Mont-de Piété;
- 375.373,35 EUR à l'article 52003/43507 du budget ordinaire 2023 (23/46005), à l'association "Les Cuisines Bruxelloises";
- 118.010,66 EUR à l'article 52003/43507 du budget ordinaire 2023 (23/46006), à l'association du droit public "Maison(s) de Quartiers";
- 3.162.120,53 EUR à l'article 83103/43507 du budget ordinaire 2023 (23/46008), au CPAS.

[6] **Achats & Facilities** - Secrétariat central AFA - - [2555806 \(R\)](#)

Conventions-types et règlements de mise à disposition, d'une part, de salles de réunions du Brucity pour des associations et, d'autre part, d'occupation d'espaces dans le Brucity dans le cadre de demandes de tournages et prises de vues.

Conventions-types et règlements de mise à disposition de salles de réunion du Brucity pour des associations, et d'occupation d'espaces dans le Brucity dans le cadre de demandes de tournages et prises de vues.

[7] **Achats & Facilities** - Secrétariat central AFA - - [2569657 \(R\)](#)

Convention-type et règlement pour la location et l'occupation temporaire de salles en vue d'événements au Brucity.

Convention-type et règlement pour la location et l'occupation temporaire des salles en vue d'événements au Brucity.

[8] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Beaux-Arts - [2568889 \(R\)](#)

Culture 2024.- Asbl "Riches Claires".- Subside : 300.000,00 EUR.- Liquidation en mensualités dans l'attente de l'approbation du budget 2024.

Octroyer, sous réserve de l'approbation du budget 2024 par l'autorité de tutelle, par mois le montant correspondant à 1/12 du montant du subside annuel à l'asbl "Riches Claires" (300.000,00 EUR/12 = 25.000,00 EUR/mois).- Article 76210/33202 du budget ordinaire 2024.

[9] **Développement urbain** - Mobilité et Aménagements urbains - - [2569783 \(R\)](#)

Subvention à la Ville de Bruxelles pour le contrat de mobilité BXL-018.- Missions.

Missions accomplies en application au contrat de mobilité par la Zone de Police Bruxelles CAPITALE Ixelles.- Charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de l'exécution du contrat de mobilité.

**Dossiers de M. l'Echevin Hellings**

[10] **Achats & Facilities** - - Achats - [2549244 \(R\)](#)

Marché public de services à bordereau de prix ayant pour but la maintenance, pendant 24 mois, de l'éclairage et de l'électricité des musées de la Ville de Bruxelles (AFA/013181/AMT).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/013181/AMT.- Dépense de 168.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Prendre pour information la décision n° 171 du Collège du 21/12/2023 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

[11] **Achats & Facilities** - - Achats - [2568947 \(R\)](#)

Marchés publics de faible montant.- Budget extraordinaire.- Principe.

Marchés publics de faible montant en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Numéros des marchés : 013214 et 013233.- Estimation totale de 4.000,00 EUR TVA comprise.- Divers articles du budget extraordinaire de 2023.- Emprunt.- Prendre pour information les points 1 à 3 de la décision n° 189 du Collège du 21/12/2023 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

[12] **Achats & Facilities** - - Achats - [2567962 \(R\)](#)

Marchés publics de faible montant.- Budget extraordinaire.- Principe.

Marchés publics de faible montant en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Numéros des marchés : 013072, 013118, 013134, 013136 et 013137.- Estimation totale de 63.000,00 EUR, TVA comprise.- Divers articles du budget extraordinaire de 2023.- Emprunt.- Prendre pour information les points 1 à 3 de la décision n° 182 du Collège du 21/12/2023 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

[13] **Achats & Facilities** - - Achats - [2568483 \(R\)](#)

Marché public de fournitures reconductible à bordereau de prix et en 2 lots ayant pour but la fourniture, pendant 12 mois, de matériel sportif (AFA/012279/DAN).- Principe.

Procédure ouverte en application de l'article 36 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/012279/DAN.- Dépense sur 12 mois de 225.000,00 EUR, TVA de 21% et de 6% comprise, dont 100.000,00 EUR pour le lot 1 et 125.000,00 EUR pour le lot 2, soit au total 900.000,00 EUR, le marché étant 3 fois reconductible de 12 mois.- Divers articles de code économique 74451 des budgets extraordinaires de 2024 et 2025 pour l'acquisition de matériel d'équipement (160.000,00 EUR) et divers articles de code économique 12402 des budgets ordinaires de 2024 et 2025 pour l'acquisition de petit matériel (65.000,00 EUR) (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Emprunt de 160.000,00 EUR.

[14] **Achats & Facilities** - - Achats - [2565361 \(R\)](#)

Marché public de fournitures en 4 lots ayant pour but la fourniture de deux camions 19 T avec benne basculante, un camion de déménagement, un camion avec benne basculante et grue avec grappin, et un camion avec lève-conteneur et grue avec grappin pour le Département Espaces publics et verts, et la reprise de cinq camions amortis (AFA/012883/PTL).- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.

Dépense supplémentaire, TVA de 21% comprise, de 127.842,60 EUR pour le lot 1 et 16.079,00 EUR pour le lot 3 par rapport à l'estimation de ces lots, portant le montant, TVA comprise, du lot 1 à 407.842,60 EUR et celui du lot 3 à 266.079,00 EUR.- Article 13605/74353 du budget extraordinaire de 2023.- Emprunt.

[15] **Achats & Facilities** - - Achats - [2568709 \(R\)](#)

Marché public de services à bordereau de prix et en 3 lots ayant pour but le nettoyage durable, pendant 48 mois, de sites et bâtiments (AFA/011894/CIA).- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.

Dépense supplémentaire de 278.706,83 EUR, TVA de 21% comprise, pour le lot 3 (nettoyage durable sur demande des sièges du Stade Roi Baudouin) par rapport à l'estimation de ce lot, l'estimation totale du marché de 2.450.000,00 EUR, TVA comprise, n'étant pas dépassée.- Divers articles de code économique 12506 des budgets ordinaires de 2024 à 2028 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).

[16] **Achats & Facilities** - - Achats - [2565592 \(R\)](#)

Marché public de fournitures à bordereau de prix et en 4 lots, ayant pour but, pendant 12 mois, la fourniture, le montage et le placement de mobilier extérieur écoresponsable (AFA/013220/DCH).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 § 1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/013220/DCH.- Dépense de 160.000,00 EUR, TVA de 21% comprise, dont 85.000,00 EUR pour le lot 1 (mobilier extérieur en plastique recyclé), 15.000,00 EUR pour le lot 2 (bacs de culture en plastique recyclé), 10.000,00 EUR pour le lot 3 (bacs de compostage et accessoires) et 50.000,00 EUR pour le lot 4 (mobilier extérieur en bois).- Divers articles de codes économiques 74151 et 74451 des budgets extraordinaires de 2024 et 2025 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 177 du Collège du 21/12/2023 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

- [17] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2565734 \(R\)](#)  
Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste/2023-107.  
Marché public de faible montant portant le n° 23-0500-1047.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 10.118,00 EUR TVA comprise.- Article 233-11 du budget patrimonial 2023 de la Régie foncière.- Prendre pour information la décision n° 195 du Collège du 21/12/2023, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
- 
- [18] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Climat et Ville en transition - [2566211 \(R\)](#)  
Avenant à la convention concernant le subside Bruxelles Environnement Action Climat, volet 1 pour le Plan Climat de la Ville de Bruxelles.  
Avenant à la convention entre Bruxelles Environnement et la Ville concernant le subside obtenu dans le cadre de l'appel à projets Action Climat 2021.
- 
- [19] **Patrimoine public** - - Techniques spéciales - [2567185 \(R\)](#)  
Dossier n° OPP/2021/223.- Marché public de travaux ayant pour objet le remplacement du groupe de ventilation de la piscine de Neder-over-Heembeek, rue de Lombartzyde 120 à 1120 Bruxelles.- Non-application de l'article 60 du règlement général de la comptabilité communale.  
Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 2.268,00 EUR TVA comprise.- Article 87966/74760 du budget extraordinaire de 2023.- Engagements n°s 23-40096 et 23-40099.- Chantier n° 220104.- Maintenance n° 220105.- Projet d'investissement n° AEK06-3-2017.- Emprunt : article 87903/96151.- Prendre pour information la décision n° 209 du Collège du 21/12/2023, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
- 
- [20] **Patrimoine public** - - Techniques spéciales - [2567508 \(R\)](#)  
Dossier n° OPP/2023/495.- Marché public de services ayant pour objet la mission de coordination sécurité-santé dans le cadre des marchés de travaux OPP/2023/344, OPP/2023/346 et OPP/2023/347 dans les écoles de la Ville de Bruxelles.  
Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 4.007,52 EUR TVA comprise.- Article 87966/72460 du budget extraordinaire de 2023.- Chantier n° 219928.- Projet d'investissement n° AEK06-1-2014.- Emprunt : article 87966/74760.- Prendre pour information la décision n° 617 du Collège du 21/12/2023, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

### *Dossiers de Mme l'Echevine Hariche*

- [21] **Ressources humaines** - Ressources humaines - - [2569303 \(R\)](#)  
Adaptation du Règlement de Travail et de l'annexe au Règlement de Travail.- Politique ICT.  
Insertion du principe du droit à la déconnexion dans le règlement du travail.- Modifications de l'annexe au règlement de travail "Politique ICT".
- 
- [22] **Instruction publique** - Finances - Budget - [2567556 \(R\)](#)  
Marché public pour fourniture ayant pour objet l'achat de matériel robotique.  
Procédure négociée en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016.- Montant total de 3.644,84 EUR TVA comprise.- Article 70008/74253 (ED/23/45190) du budget extraordinaire de 2023.- Projet d'investissement n° FH08-11-2022.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 626 du Collège du 21/12/2023 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

---

### *Dossiers de M. l'Echevin Maingain*

- [23] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2566752 \(R\)](#)  
Liste de dépenses de moins de 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire pour l'installation de nouveaux boîtiers électriques fixes sur le marché de la place Sainte-Catherine, de la place Anneessens, de la place du Jeu de Balle et de la place du Grand Sablon.  
Marchés de faible montant par facture acceptée en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016.- Liste des offres reçue de Sibelga pour un montant total de 39.388,54 EUR TVA comprise.- Article 52009/72460 du budget extraordinaire de 2023.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 634 du Collège du 21/12/2023, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-

- [24] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2555391 \(R\)](#)  
Prime forfaitaire dans le cadre du chantier régional de construction de la future station Toots Thielemans - sprl "BOUGHAFUSS" : 2.000,00 EUR.  
Octroi de primes forfaitaires, sous forme de subside, à la sprl "BOUGHAFUSS", de 2.000,00 EUR pour l'établissement sis avenue de Stalingrad 39 à 1000 Bruxelles, suite au chantier régional de construction de la future station Toots Thielemans, et la liquidation des déclarations de créance y relative.- Article 52009/32248 du budget ordinaire 2023.
- [25] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2561991 \(R\)](#)  
Catégorie calèches électriques - trains miniatures touristiques.- Autorisation communale.  
Admettre comme "divertissement public" les véhicules électriques exploités par la sprl "Well Done Company" qui font l'objet de la concession comme adoptée par la décision n° 57 du Conseil communal du 22/05/2023.
- [26] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2566765 \(R\)](#)  
Engagement d'une dépense liée à la réparation des poteaux de signalisation du parcours foodtrucks.  
Procédure négociée sans publicité préalable en application de l'article 42 §1, 1°, d) de la loi du 17/06/2016.- Dépense estimée de 2.000,00 EUR TVA comprise.- Article 52009/72460 du budget extraordinaire de 2023.- Projet d'investissement n° FM09-1-2022 en dérogation du projet.- Emprunt : article 52009/72460.- Prendre pour information la décision n° 635 du Collège du 21/12/2023, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

### ***Dossiers de Mme l'Echevine Jellab***

- [27] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2569109 \(R\)](#)  
Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste/2023-127.  
Marché public de faible montant portant le numéro 23-0500-1051.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 13.933,77 EUR TVA comprise.- Article 76605/724/60 du budget extraordinaire de 2023.- Projet d'investissement n° ZJ05-5-2021.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 406 du Collège du 21/12/2023, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
- [28] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2568131 \(R\)](#)  
Marché public de travaux ayant pour objet la rénovation et l'extension d'infrastructures multisports existantes sur le territoire de la Ville de Bruxelles (EPV/2023/79/EV).- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.  
Procédure négociée directe avec publication préalable.- Dépense supplémentaire de 49.526,30 EUR pour le lot 1, par rapport à l'estimation initiale, portant le montant à 204.526,30 EUR TVA comprise.- Article 76410/725/60 du budget extraordinaire de 2023 - Emprunt.- Dépense supplémentaire de 11.078,00 EUR pour le lot 4, par rapport à l'estimation initiale, portant le montant à 111.078,00 EUR TVA comprise.- Article 76605/725/60 du budget extraordinaire de 2023.- Emprunt.
- [29] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2569205 \(R\)](#)  
Propreté publique.- Asbl "WORMS".- Subside : 484,00 EUR.  
Octroi d'un subside de 484,00 EUR à l'asbl "WORMS" pour l'organisation de 2 activités durant la Semaine Zéro Déchet en novembre 2023.- Article 87605/332/02 du budget ordinaire 2023.
- [30] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2567995 \(R\)](#)  
Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste/2023-122.  
Marchés publics de faible montant portant les n°s 223-0500-1073, 23-0500-1074 et 23-0500-1080.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 35.531,77 EUR TVA comprise.- Articles 76605/724/60 et 76605/745/53 du budget extraordinaire de 2023.- Projets d'investissement n°s BM05-302-2009 et ZJ05-5-2021.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 399 du Collège du 21/12/2023, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

- [31] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2568327 \(R\)](#)  
Marché public de travaux ayant pour objet la conception, la fabrication, la production et la pose de clôtures basses en acier CorTen aux extrémités des pelouses des bermes centrales du parc de Bruxelles et autour des plates-bandes végétales situées le long du boulevard Anspach (zone piétonne) (EPV/2023/54/EV).- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.  
Procédure négociée directe avec publication préalable.- Dépense supplémentaire de 115.595,60 EUR portant le montant du marché à 315.595,60 EUR TVA comprise.- Article 76605/725/60 du budget extraordinaire de 2023.- En dérogation du projet d'investissement n° ZJ05-10-2021 pour un montant de 115.595,60 EUR.- Emprunt.

---

**Dossiers de M. l'Echevin Pinxteren**

- [32] **Développement urbain** - Rénovation urbaine - - [2564450 \(R\)](#)  
Contrat Ecole Drootbeek : appel à projets "Programmation de la Villa".- Règlement de participation.  
Règlement de l'appel à projets "Programmation de la Villa" organisé dans le cadre du Contrat Ecole Drootbeek.

- [33] **Développement urbain** - Rénovation urbaine - - [2502294 \(R\)](#)  
Contrat de Quartier Durable "Jonction" : site "Brigittines" - fresque de type "street art".- Avenant à la convention de financement.  
Avenant à la convention de financement relative à la réalisation d'une fresque de type "street-art" conçue dans le cadre du programme 101e% de la SLRB lors des travaux de réaménagement de la dalle du site "Brigittines" entre la Ville de Bruxelles et la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale, rue Jourdan 45-55 à 1060 Bruxelles.

---

**Dossiers de Mme l'Echevine Mutyebele**

- [34] **Régie foncière & Affaires économiques** - Organisation Régie foncière - - [2569723 \(R\)](#)  
Exercice 2024.- Budget de la Régie foncière.- Douzièmes provisoires.  
Ouverture de deux douzièmes provisoires pour la période du 01/01/2024 au 29/02/2024 en application de l'article 2 de l'Arrêté Ministériel de la Région de Bruxelles-Capitale du 04/02/2005, mettant en vigueur la circulaire relative à la gestion financière des Régies communales

- [35] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2567457 \(R\)](#)  
Marché public de services ayant pour objet la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le Stade Roi Baudouin, avenue du Marathon 135/2 à 1020 Bruxelles (OPP/2023/302).- Attribution.  
Dépense supplémentaire de 5.481,00 EUR TVA comprise résultant du dépassement de l'estimation du marché approuvée dans la décision de principe.- Article 76410/72260 du budget extraordinaire de 2023.- Chantier n° 218674.- Projet d'investissement n° BH10-1-2023.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 500 du Collège du 21/12/2023, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

- [36] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2564873 \(R\)](#)  
Dossier n° OPP/2023/462.- Marché public de services ayant pour objet l'élaboration d'un dossier de sinistre (étude préliminaire et rédaction du cahier des charges) pour la restauration du foyer et de la cage d'escalier classés au "Koninklijke Vlaamse Schouwburg", situé dans la rue de Laeken 146 à 1000 Bruxelles.  
Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 36.246,46 EUR TVA comprise.- Article 77210/72460 du budget extraordinaire de 2023.- Chantier n° 219653.- Projet d'investissement n° DH10-6-2023.- Emprunt : article 77203/96151.- Prendre pour information la décision n° 480 du Collège du 21/12/2023, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

- [37] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2563752 \(R\)](#)  
Liste des dépenses de moins de 30.000,00 EUR (hors TVA).- Budget extraordinaire.  
Marchés de faible montant par facture acceptée en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016.- Liste de divers bons de commande.- Dépense totale de 32.978,28 EUR, TVA comprise.- Articles divers du budget extraordinaire 2023.- Emprunts.- Prendre pour information la décision n° 479 du Collège du 21/12/2023, en application de l'article 234 § 3 de la nouvelle loi communale.

[38] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2542929 \(R\)](#)

Dossier n° OPP/2023/258.- Marché public de travaux ayant pour objet l'installation d'un monte-charge au centre contemporain Melsens, rue Melsens 38 à 1000 Bruxelles.

Marché public de faible montant par facture acceptée, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 35.598,20 EUR TVA comprise.- Article 77010/72360 du budget extraordinaire de 2023.- Chantier n° 216738.- Projet d'investissement n° KL10-34-2014.- Emprunt : article 77003/96151.- Prendre pour information la décision n° 473 du Collège du 21/12/2023, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[39] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2566622 \(R\)](#)

Dossier n° OPP/2023/478.- Marché public de travaux ayant pour objet la rénovation du sol de la salle de lecture des Archives - rue des Tanneurs 65 à 1000 Bruxelles.

Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 36.160,85 EUR TVA comprise.- Article 77810/72460 du budget extraordinaire de 2023.- Chantier n° 219904.- Projet d'investissement n° HF10-377-2009.- Emprunt : article 77803/96151.- Prendre pour information la décision n° 490 du Collège du 21/12/2023, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

***Dossiers de Mme l'Echevine Maes***

[40] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Expertises - [2568820 \(R\)](#)

Acquisition pour cause d'utilité publique.- Avenue Du Gros Tilleul 4 à 1020 Bruxelles.- Offre d'achat.

1) Désigner l'UO Topographie Expertises du Département Développement urbain pour les négociations avec le propriétaire.- 2) Autoriser l'envoi d'une offre d'achat en pleine propriété d'un montant de 1,00 EUR ayant pour objet le bien sis avenue du Gros Tilleul 4 à 1020 Bruxelles.- Article 87605/71260 du budget extraordinaire de 2023.- Emprunt.

---

[41] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Topographie - [2423576 \(R\)](#)

23 PLAN TOPO.- Quai aux Briques, 38-40.- Plan de modification d'alignement et de désaffectation n° 7517.- Adoption provisoire.

Adoption provisoire du plan de modification d'alignement et de désaffectation n° 7517.

---